

Conférence débat

Du Moyen Âge à nos jours, qu'est ce que l'infamie en justice ?

Vendredi 10 octobre 2025

14h15 - 15h45

Hôtel de Ville de Blois
(Salle des mariages)

ENTRÉE LIBRE
ET GRATUITE

Intervenants

Basile ADER, avocat au barreau de Paris, ancien vice-bâtonnier, vice-président de l'AFHJ

Pierre BAUDIS, spécialiste médias et numérique

Claude GAUVARD, professeure émérite d'histoire du Moyen Âge à l'université Paris I
Panthéon-Sorbonne, vice-présidente de l'AFHJ

Denis SALAS, magistrat et essayiste, président de l'AFHJ



Conférence autour du n°35 de la Revue *Histoire de la justice* « L'infamie, histoire et métamorphoses »

dir. Basile Ader, Claude Gauvard, Denis Salas / Paris, AFHJ-La Documentation française, 2024



Ce livre s'intéresse moins aux individus qui ont traversé l'histoire en étant considérés comme infâmes (Juifs, lépreux, sorcières...) qu'à la façon dont se construit l'infamie et aux liens qu'elle entretient avec la justice.

En établissant, au XII^e siècle, une procédure fondée sur l'enquête de renommée, donc en définissant la bonne et la mauvaise réputation, la justice a permis de dire qui était juridiquement infâme et par conséquent punissable ou, au contraire, digne de voir restaurer son honneur.

Mais les juges ne sont pas insensibles à la société qui les entoure. En imposant des peines infamantes (marques, pilori, peine de mort), ils répondent aux attentes du public pour déshonorer ceux qui sont jugés coupables et il les fait participer à la sanction.

Justice et opinion vont de pair. Reste à savoir dans quelle mesure la société influence la décision des juges en désignant de nouvelles formes d'infamie. Les prostituées, les chiffonniers, les voleurs, les homosexuels, les terroristes correspondent aux membres que la société souhaite exclure à un moment donné de son histoire. Actuellement, la circulation de l'information sur les réseaux sociaux grossit le phénomène et tend à le rendre immédiat et irréversible.

Ce livre évoque ces problèmes à travers des exemples empruntés à des moments différents de l'histoire, du Moyen Âge à nos jours, qui permettent de traiter des formes d'infamie (carcan, marque, peinture infamante, gibet), de quelques exemples de catégories sociales (prostituées, chiffonniers) et de personnalités considérées comme infâmes (Érasme, Sade, Zola), du lien entre infamie et opinion (affaire Baudis). Il pose donc des questions essentielles : les juges peuvent-ils à eux seuls laver l'infamie et restaurer l'honneur ? L'infamie échappe-t-elle à la justice ?